



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016

LES MONTAGNES DU GIFFRE : GOUVERNANCE ET COMPÉTENCES

- O1. Les moyens humains p 5 & 6
- O2. Les moyens matériels p 6
- O3. Les compétences p 6 à 8
- O4. Les moyens financiers p 9 & 10

LES MONTAGNES DU GIFFRE : UN TERRITOIRE ATTRACTIF ET SOLIDAIRE

- O1. Le développement économique p 10 & 11
- O2. L'instruction du droit des sols p 11
- O3. L'enfance - jeunesse p 12
- O4. La promotion du territoire p 13
- O5. Le soutien aux sportifs p 13
- O6. Le soutien à l'enseignement musical p 13

LES MONTAGNES DU GIFFRE : UN TERRITOIRE AU SERVICE DU BIEN VIVRE

- O1. Les espaces naturels p 14
- O2. Le Schéma de COhérence Territoriale p 14
- O3. Les sentiers p 15
- O4. L'événementiel p 15

EDITO DU PRÉSIDENT



Au 1^{er} janvier 2016, notre Communauté de Communes a eu 4 ans d'existence. Ce n'est pas simple de construire une solidarité intercommunale avec les huit communes membres alors que la donne en matière législative complexifie les étapes : la loi NOTRe avec le transfert au 1^{er} janvier 2017 de la compétence « promotion du tourisme » et la prise de compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). Chaque commune a une histoire spécifique. Dans ce cadre, il nous faut créer un projet commun, préservant l'identité de chacun et valorisant les Montagnes du Giffre : beau challenge !

Notre rythme de croisière n'est pas tout à fait atteint, mais les évolutions sont significatives. En 2017, le passage à la fiscalité professionnelle unique, décidé lors du Conseil Communautaire du 19 octobre 2016, marque un grand pas dans la solidarité intercommunale. Cette volonté de spécialiser les impôts s'inscrit dans un pacte fiscal avec jusqu'en 2020 une rétrocession aux huit communes des ressources supplémentaires générées par les entreprises pour leur permettre de mener à bien les projets engagés.

L'intercommunalité se construit avec un objectif ferme : construire un espace dynamique qui réponde aux besoins des habitants et des touristes. Notre territoire est marqué à la fois par l'activité des stations et par notre environnement agro-pastoral. Préservons ces atouts et développons-les en créant des équipements qui garantissent le bien-vivre de demain !

Il nous faut également répondre aux besoins des familles, les services enfance et jeunesse (crèches et ALSH) se développent. Le nombre de places est en augmentation et nous entendons moderniser les conditions d'accueil.

Dans un contexte de baisse des dotations d'État, des arbitrages seront cependant nécessaires.

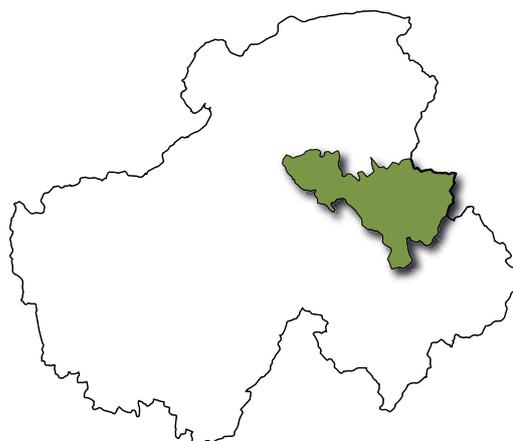
Notre collectivité, forte de son environnement exceptionnel, se prépare aux enjeux à venir en valorisant son identité et en construisant un avenir pour chacun dans un espace de vie attractif, solidaire et ouvert.

Bien cordialement

8 COMMUNES, UN TERRITOIRE, DES HABITANTS

Niché entre le Faucigny et le Grand Massif, le territoire des Montagnes du Giffre se caractérise par une vallée entourée de sommets montagneux qui offre un cadre exceptionnel en toutes saisons. La Communauté de Communes des Montagnes du Giffre compte huit communes : Châtillon sur Cluses, La Riviere Enverse, Mieussy, Morillon, Samoëns, Sixt-Fer-à-Cheval, Tanninges et Verchaix.

La Communauté de Communes des Montagnes du Giffre (CCMG) a été créée le 1^{er} janvier 2013, pour une durée illimitée.



Mieussy
- 44,5 km²
- 2 178 mieusserands



Tanninges
- 42,7 km²
- 3 481 jacquemards



Châtillon-sur-Cluses
- 9,2 km²
- 1 238 cassandrins



La Rivière-Enverse
- 8 km²
- 459 riverots



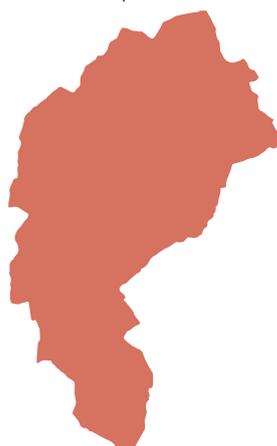
Verchaix
- 15,9 km²
- 689 lhottis



Morillon
- 14,5 km²
- 614 morillonais



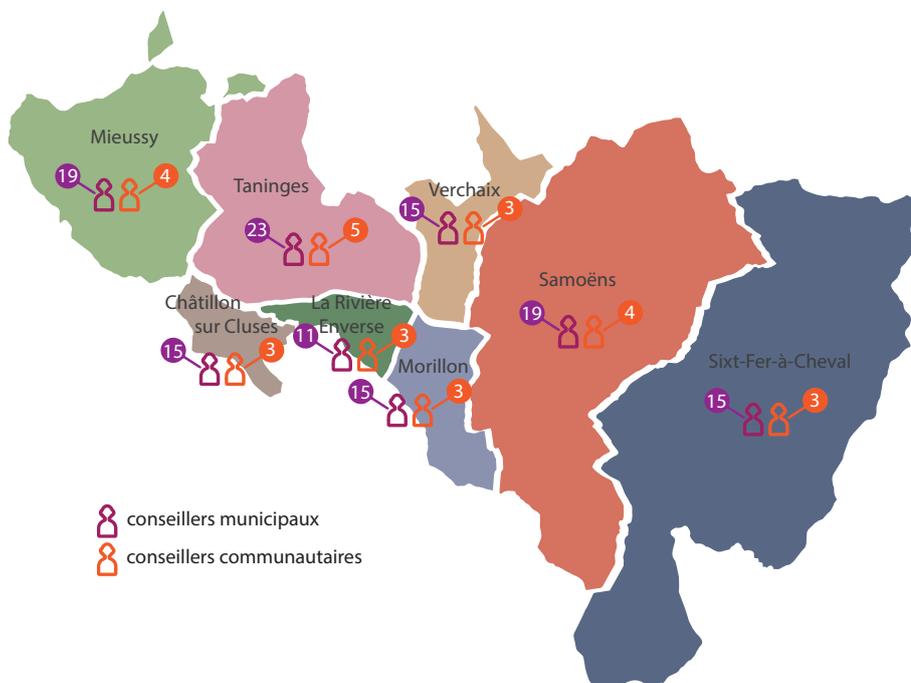
Samoëns
- 97,3 km²
- 2 382 septimontains



Sixt-Fer-à-Cheval
- 119,1 km²
- 809 sizerets



- **Population totale :**
11 850 habitants
- **Superficie :**
351 km²
- **Tissu économique :**
989 entreprises implantées sur le territoire
- **Emploi :**
2 222 emplois salariés dans le secteur privé
- **Habitat :**
4 800 résidences principales
8 730 résidences secondaires



Source INSEE 2010, 2011 et 2012
Registre du commerce et des sociétés 74

LES ÉLUS COMMUNAUTAIRES

Châtillon-sur-Cluses	Bernard CARTIER (4 ^{ème} vice-Président)	Samoëns	Claude BARGAIN
	Martine FOURNIER		Laurette BIOD
	Pierre HUGARD		Jean-Jacques GRANDCOLLOT (2 ^{ème} vice-Président)
	Jean-Charles MOGENET		
La Rivière-Enverse	Eric ANTHOINE (7 ^{ème} vice-Président)	Sixt-Fer-à-Cheval	Stéphane BOUVET (Président)
	Paul RESTOUT		Patrick COUDURIER
	Renald VAN CORTENBOSCH		Guillaume MOGENIER
Mieussy	Arnaud BOSSON	Taninges	Alain CONSTANTIN
	Régis FORESTIER (5 ^{ème} vice-Président)		Maryvonne DELLANDREA
	Annie JORAT		Marise FAREZ
Nadine MONTFORT	Yves LAURAT (1 ^{er} vice-Président)		
Morillon	Simon BEERENS-BETTEX		Sébastien MONTESSUIT
	Xavier CHASSANG	Verchaix	Daniel MORIO
	Alain DENERIAZ (3 ^{ème} vice-Président)		Pascal RUM
	Joël VAUDEY (6 ^{ème} vice-Président)		

Le Président : il a été élu par le Conseil communautaire lors de la séance du 9 avril 2014. Le Président, Stéphane BOUVET, est à la fois responsable de la structure intercommunale et le Président du Conseil communautaire.

Le bureau communautaire : il est composé du Président et de 7 vice-Présidents. Il prépare et fait exécuter les décisions du Conseil Communautaire. C'est un organe exécutif qui gère les affaires courantes et prépare l'ordre du jour des réunions du Conseil Communautaire. Les vice-Présidents sont chargés de gérer des domaines de compétences spécifiques.

Les commissions communautaires : ce sont des instances de consultation, elles examinent les dossiers, formulent des suggestions, donnent des avis, préparent des rapports mais elles ne peuvent en aucun cas décider à la place du Conseil communautaire.

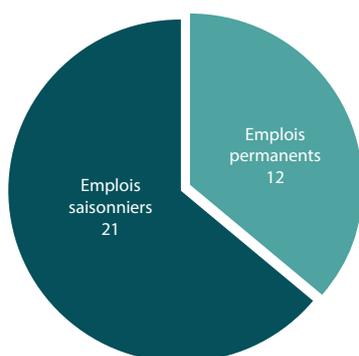
Le Conseil communautaire : c'est un organe délibérant qui a la même fonction qu'un conseil municipal. Il règle, par ses délibérations, les affaires qui sont de la compétence de la Communauté de communes.

LES MONTAGNES DU GIFFRE : GOUVERNANCE ET COMPÉTENCES

O1. Les moyens humains

Hors agents du service ordures ménagères

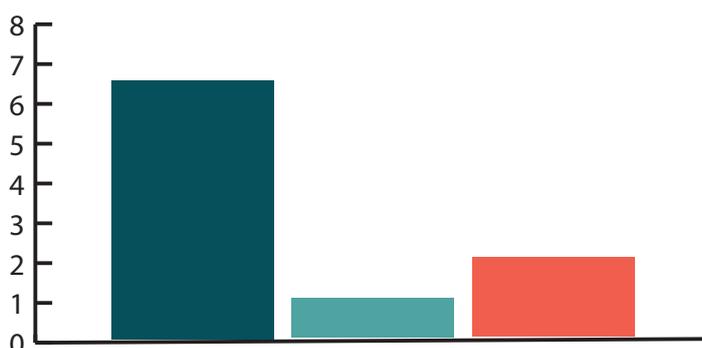
Nombre d'agents :



- 1 nomination stagiaire
- 1 remplacement
- 1 avancement de grade
- 3 avancements d'échelon
- 2 arrivées par voie de mutation
- 2 départs

3 offres d'emploi ont été publiées sur le CDG74

Répartition des postes par catégorie :



Formations :

- 1 formation d'intégration à la fonction publique cat. B (10 jours)
- 1 formation de base à la fonction publique territoriale et au statut (3 jours)
- 1 journée d'information : actualité de la commande publique
- 1 préparation concours d'adjoint administratif 1^{ère} classe (5 jours)

Protection complémentaire prévoyance :

Après avoir effectué une mise en concurrence, un contrat groupe a été mis en place au 01/01/2016 avec la Mutuelle Nationale Territoriale.

Une participation financière d'un montant de 10€ par mois est allouée aux agents qui ont justifié de leur adhésion à l'offre.

6 agents ont adhéré au contrat.

Médecine de prévention :

Renouvellement de la convention avec le CDG74 pour le service de médecine prévention.

La Communauté de Communes engagée dans une démarche de prévention des Accidents et de protection de la santé de ses agents a signé une nouvelle convention avec le centre de gestion de la Haute-Savoie. L'objectif est de permettre à la CCMG de développer les moyens permettant d'assurer des conditions de travail sécurisées.

Parallèlement, les premières étapes de la mise en œuvre du Document Unique de Sécurité ont été réalisées. Ce document obligatoire dans toutes les entreprises publiques et privées identifie par unité de travail les risques professionnels potentiels et définit les modalités mises en œuvre d'actions correctives.

Perspectives 2017 :

RIFSEEP : Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel - Le « RIFSEEP », s'inscrit dans une démarche de simplification du paysage indemnitare, a vocation à remplacer les régimes indemnitaires existants dans les 3 versants de la Fonction Publique.

- Ce régime indemnitaire est un dispositif qui devrait concerner l'ensemble des fonctionnaires territoriaux, quelles que soient leur catégorie hiérarchique et leur filière (sauf exceptions prévues par arrêté ministériel à paraître, et sauf filières non soumises au principe de parité telles que la Police municipale).

- Objectif premier de cette nouvelle prime : valoriser principalement l'exercice des fonctions, contrairement à l'ancienne part « résultats » de la PFR liée à l'engagement professionnel ; part qui devient optionnelle et qui prend le nom de « complément indemnitaire annuel » (CIA).

Le RIFSEEP comprend deux parts :

• l'IFSE, Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise, est une part fixe déterminée en appréciant la place au sein de l'organigramme et les spécificités de la fiche de poste

• le CIA, Complément Indemnitaire Annuel, est une part facultative et variable fixée au regard des critères d'évaluation établis pour l'entretien professionnel

O2. Les moyens matériels

Aménagement des locaux de la CCMG :

Les services de la CCMG sont installés 508 avenue des Thézières à Taninges. Les bureaux, propriété du Conseil Départemental de la Haute-Savoie, ont fait l'objet d'une réorganisation afin d'améliorer la qualité d'accueil du public et les conditions de travail des agents. Les bureaux et salle du Conseil communautaire ont bénéficié de réaménagements notamment au premier étage où l'espace non cloisonné a été aménagé en bureaux avec travaux de peinture et revêtement de sol.

Le coût global des travaux, pris en charge par la CCMG, s'est élevé à 130 000 € avec 14 000 € de subvention de l'Etat et 21 000 € du Conseil Départemental.

Parallèlement, il a été nécessaire de formaliser avec le département l'occupation des locaux (340 m²) avec la signature d'une convention d'occupation pour une durée de 10 ans et un loyer annuel de 13 000 €. Ce loyer a fait l'objet d'une négociation et réduction de 50 % compte-tenu des travaux réalisés.

► Les perspectives 2017 :

Poursuivre la démarche d'amélioration de l'accueil du public et accompagner les agents dans leur projet de développement professionnel. Préparation aux concours et examens professionnels. Reconnaissance des compétences.

O3. Les compétences

La Communauté de Communes exerce les compétences que les 8 communes membres ont souhaité lui transférer. Ces compétences sont classées en 3 catégories par la loi (article L5214-16 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales CGCT) : les compétences obligatoires, les compétences optionnelles et les compétences facultatives.

Les compétences obligatoires :

Aménagement de l'espace :

Étude, élaboration, suivi et gestion d'un schéma de cohérence territoriale. Instruction des demandes d'autorisation d'occupation des sols. Contrôle de conformité des autorisations d'urbanisme.

Sont d'intérêt communautaire les actions suivantes :

- Constitution de réserves foncières permettant la mise en œuvre des compétences de la communauté de communes
- Exercice du droit de préemption urbain dans le cadre d'opérations relevant exclusivement des compétences de la communauté de communes

- Étude et mise en place d'un agenda 21 local

Développement économique d'intérêt communautaire :

Étude et aménagement des zones industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales et de structures d'accueil et d'hébergement touristiques d'intérêt communautaire : sont d'intérêt communautaire toutes les créations ou extensions d'initiatives publique de zones d'activités à partir de l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes.

Sont d'intérêt communautaire les actions suivantes :

- Étude et mise en œuvre d'opérations et de dispositifs de développement de l'artisanat, du commerce et des services de type FISAC
- Création, aménagement et gestion de toutes les structures relais permettant la création et la dynamisation de l'activité économique : ateliers relais, pépinière, hôtel d'entreprise
- Réalisation des études des schémas de desserte pour l'exploitation forestière du territoire
- Élaboration et mise en œuvre d'une charte forestière
- Élaboration et mise en œuvre d'un plan pastoral de territoire
- Promotion du territoire à une échelle intercommunale (participation à des salons, foires, réalisation d'un site internet)
- Participation à la mise en valeur du Site du Fer-à-Cheval classé Grand Site.

Les compétences optionnelles :

Politique du logement et du cadre de vie :

Élaboration et mise en œuvre du programme Local de l'Habitat (PLH).

Mise en place d'une opération programmée d'Amélioration de l'Habitat.

Mise en œuvre d'un observatoire du logement sur le territoire.

Construction ou rénovation de logements sociaux, logements saisonniers et logements accessibles.

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs et de structures culturelles d'intérêt communautaire :

Sont d'intérêt communautaire les actions suivantes :

- Création, aménagement et gestion de tout nouveau musée sur le territoire
- Création et support d'activités culturelles et musicales à destination des habitants du territoire
- Soutien financier aux fonctionnements des écoles de musiques constituées sous forme associative du territoire
- Création, aménagement et gestion d'une piste cyclable dans la vallée du Giffre
- Création, aménagement et gestion d'une piscine couverte sur le territoire
- Organisation d'événements sportifs ou culturels de grande audience du territoire nécessitant une organisation supra-communale

Protection et mise en valeur de l'environnement :

- Collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés.
- Création, aménagement et gestion des déchetteries.
- Création, aménagement et entretien des sentiers de randonnée et de VTT d'intérêt communautaire.
- Aménagement d'un site d'évolution de quad et motos tout terrain sur le territoire.

Action sociale d'intérêt communautaire :

- Mise en place d'un Centre Intercommunal d'Actions Sociales (CIAS) sur le périmètre de la communauté de communes, dont les attributions portent sur les actions d'intérêt communautaire suivantes : Gestion des services mis en place par la communauté de communes auprès des personnes âgées ou handicapées. Subventions aux opérations d'investissement des EHPAD se trouvant sur le territoire.

Sont d'intérêt communautaire les actions suivantes :

- Soutien technique et financier, suivi des actions menées par le CIAS, coordination des politiques sociales du CIAS et de la communauté de communes dans le cadre d'un partenariat.
- Montage et fonctionnement, en partenariat avec le CIAS, de services auprès des personnes âgées ou handicapées (portage de repas, transport).
- Prise en charge, études, montages de dossiers, travaux visant à construire tout nouvel EHPAD, CANTOU et lieu de vie intermédiaire entre l'habitation et la maison de retraite par l'intermédiaire du CIAS.

- Création et gestion de maisons et pôles de maisons de santé pluridisciplinaires.

Petite enfance pour les actions d'intérêt communautaire suivantes :

- Gestion et création d'équipements publics et structures publiques d'accueil à destination de la petite enfance du territoire, existants et à venir.

- Soutien en faveur des structures d'accueil associatives ouvertes aux enfants du territoire.

- Création et gestion de relais d'assistants maternels à l'échelle du territoire.

- Création et gestion des structures d'animation sans hébergement.

Sont d'intérêt communautaire :

- la structure d'accueil « La Marmotte » de Samoëns,

- le CLAP de Taninges

- Les Ptiits Montagnards de Mieussy

- l'accueil « temps libre » de Morillon et toute nouvelle création portée par la communauté de communes.

- Élaboration d'une politique locale pour la jeunesse du territoire.

Les faits marquant en 2016 :

Les statuts de la CCMG ont fait l'objet de modifications pour intégrer notamment la compétence GEMAPI et promotion du tourisme à compter du 1^{er} janvier 2017.

Ces transferts rendus obligatoires par la Loi « NOTRE » (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) représentent pour le territoire un enjeu majeur. La GEMAPI concerne la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, domaine sensible de notre vallée. Les événements de mai 2015 invitent à la vigilance et à la prévention. La promotion du tourisme qui devient une compétence intercommunale au 1^{er} janvier 2017 est un enjeu stratégique pour le développement du tourisme du territoire. Le tourisme représente une part prépondérante dans l'économie locale, la coordination de l'action des Offices de Tourisme Intercommunaux avec les associations et les communes doit permettre de mettre en œuvre un projet global d'organisation et de développement. Nos atouts sont nombreux : un partenariat fort, des acteurs impliqués et une volonté de travailler ensemble. Un groupe de pilotage a été constitué, un cabinet spécialisé assiste la CCMG, les communes et les offices de tourisme dans cette réflexion pour exercer une action de levier sur le développement du tourisme.

► Les perspectives 2017

GEMAPI : une mutualisation des actions au sein d'un même bassin versant a été retenue, elle est pilotée par le SM3A. Les enjeux sont majeurs tant au niveau de la protection des digues que de la réalisation de travaux de prévention.

PROMOTION DU TOURISME : conformément à la loi, une organisation des offices de tourisme sous l'égide de la CCMG est en cours d'élaboration. L'intercommunalité entend s'appuyer sur l'investissement et l'engagement quotidien des acteurs du tourisme.

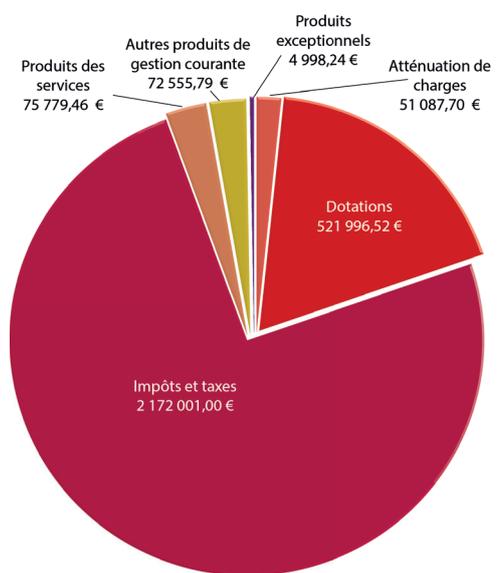
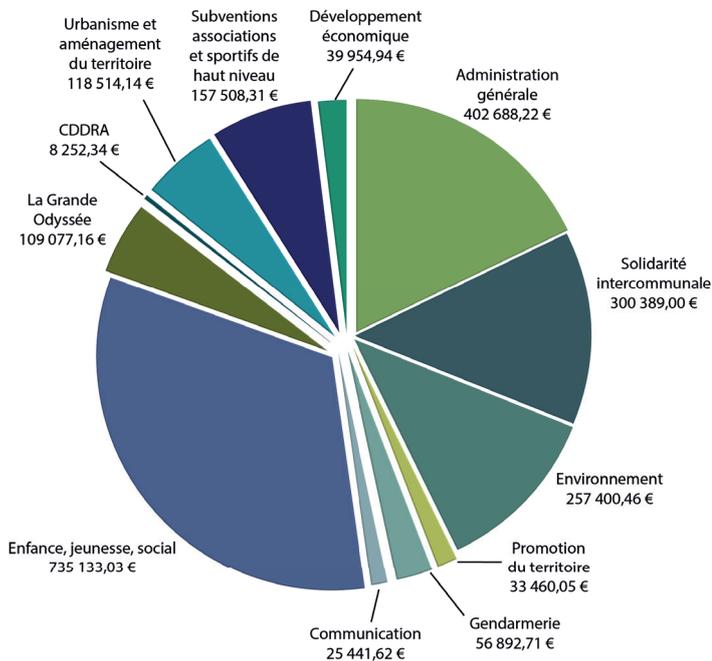
O4. Les moyens financiers

Le compte administratif 2016

I Section de fonctionnement

DÉPENSES : 2 244 711,98 €

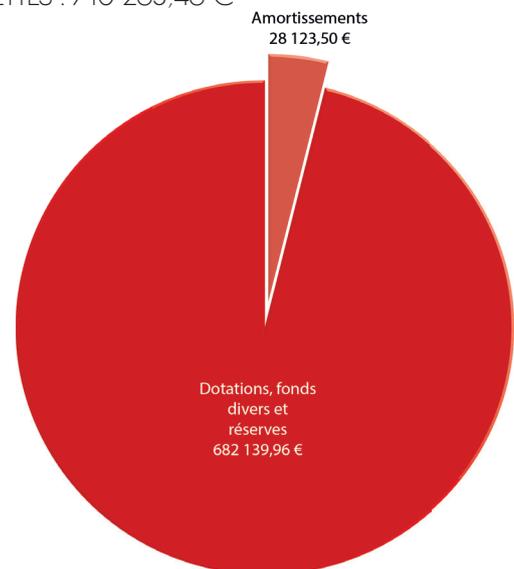
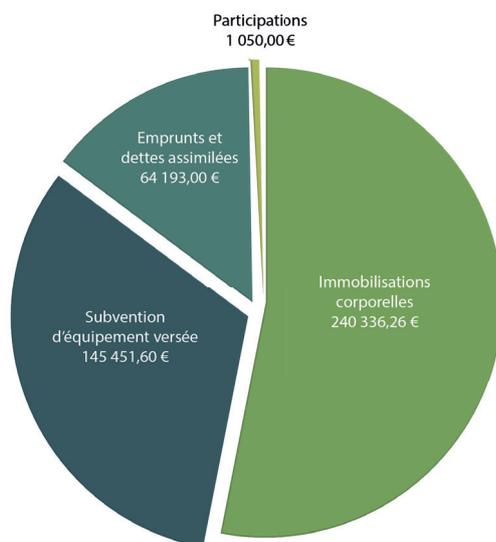
RECETTES : 2 898 418,71 €



I Section d'investissement

DÉPENSES : 451 030,86 €

RECETTES : 710 263,46 €



Les faits marquants de 2016 :

Une nouvelle donne pénalise l'action des collectivités territoriales. Dans le cadre de la contribution au redressement des comptes publics, les dotations de l'État sont amputées de manière significative.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est ainsi passée de 215 299 € en 2015 à 168 720 € en 2016 soit une perte de 21,6 %.

Le Fonds de Péréquation InterCommunal (FPIC) a mobilisé un montant de 185 768 € en 2015 contre 297 068 € en 2016. La Communauté de Communes, dans une volonté de solidarité avec les communes, a pris en charge 50 % des dépenses du bloc intercommunal (part communes et Communautés de Communes)

Pour les années à venir il est envisagé que les collectivités contribuent à la politique de réduction des déficits publics. En 2016, compte-tenu de la baisse des taux d'intérêts, la renégociation du prêt pour la gendarmerie de Taninges a permis une économie de 300 000 € sur 12 ans.

Instauration de la Fiscalité Professionnelle Unique :

C'est une étape stratégique avec la mise en place à l'instar de nombreuses intercommunalités d'une spécialisation de la fiscalité.

Cela signifie globalement que les impôts des entreprises sont versés à la Communauté de Communes. Les impôts des ménages restent aux communes.

La logique de cette organisation fiscale est d'affecter les produits des ménages aux actions de proximité et ceux des entreprises à l'intercommunalité pour des projets structurants.

Les marchés publics :

Marchés lancés en 2016 et réalisés en 2016 :

- Aménagement des locaux de la CCMG (marché de travaux)

Marchés lancés en 2016 qui seront réalisés en 2017 :

- Diagnostic enfance/jeunesse et réalisation d'un schéma d'accueil

- implantation de totems marquant l'identité des Montagnes du Giffre sur 3 portes d'entrée du territoire à savoir Mieussy, Taninges et Samoëns

- Etude du transfert de la compétence eau et assainissement dans le cadre de la loi NOTRe

LES MONTAGNES DU GIFFRE : UN TERRITOIRE ATTRACTIF ET SOLIDAIRE

O1. Le développement économique

Les faits marquants en 2016 :

Les zones d'activités

La Communauté de Communes des Montagnes du Giffre, au travers de sa compétence obligatoire développement économique, s'était engagée dans une démarche d'aménagement de la zone artisanale de Morillon avec pour objectif de favoriser l'implantation d'entreprises et d'artisans sur son territoire.

En 2015, l'aménagement de la ZA de Morillon n'a pas pu aboutir en raison de l'annulation du PLU de Morillon.

La Communauté de Communes étudie d'autres possibilités de développement de zones artisanales ou d'aménagement de friches industrielles sur le territoire.

Un premier recensement du foncier et des bâtiments a été réalisé en interne, celui-ci fait apparaître une faiblesse de terrains disponibles.

L'aide aux créateurs d'entreprise

La Communauté de Communes a été associée à la démarche de la région Rhône-Alpes dans la création d'une plateforme «Je créé en Rhône-Alpes» permettant la mise en réseau des créateurs d'entreprises leur permettant ainsi de faciliter leur installation dans la région.

Dans le cadre du CDDRA du Faucigny, la CCMG et la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes (2CCAM) se sont associées pour la création d'une plateforme permettant le recensement des locaux vacants à vocation commerciale, industrielle et artisanale sur le territoire. Cette plateforme, mise en ligne en mai 2016, permet aux

candidats à l'implantation d'identifier gratuitement les locaux et terrains disponibles pour la création d'une activité de bureau, artisanat ou industrie. La plateforme est accessible sur www.arvegiffre-immopro.com

Le projet de centre aquatique

Le cabinet ESPELIA a été retenu pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour le centre aquatique.

Le rapport a mis en avant l'importance d'un tel investissement pour la collectivité surtout en matière de coût. Le cabinet doit étudier d'autres pistes afin d'élargir la réflexion et transmettre des propositions sur différents équipements structurants répondant aux besoins des habitants et compatibles avec le niveau de financement de la collectivité.

► Perspectives 2017 :

- > Poursuite de l'étude sur les équipements structurants en vue de renforcer l'attractivité résidentielle et touristique du territoire
- > Coordination des actions en faveur du développement touristique
- > Signature d'une convention avec la CCI et la Chambre des Métiers pour un diagnostic foncier et de définition d'un schéma d'aménagement de zones ou de réhabilitation de friches économiques

O2. L'instruction du droit des sols

Le service mutualisé d'urbanisme : un outil de solidarité intercommunale

Depuis 2015, suite au désengagement de l'Etat pour l'instruction des demandes liées au droit des sols, la Communauté de Communes a créé un service spécialisé. Il est composé, d'un agent à temps complet et d'un agent à 60 %.

En 2016, ce sont 1072 demandes qui ont été instruites dont 238 permis de construire (dont les permis modificatifs), 220 déclarations de travaux et 586 certificats d'urbanisme. Rigueur et équité sont les maîtres mots.

Le coût du service s'est élevé à 105 357,73 € en 2016 avec une participation des communes bénéficiaires à hauteur de 38,31 % et de la CCMG de 61,69 %. A noter que l'activité des agents est un indicateur du dynamisme immobilier du territoire. Des projets stratégiques pour l'avenir ont pu être instruits le Club Med avec 44 646 m² de construction, des nouvelles remontées mécaniques... Le territoire s'équipe et s'engage dans un développement structurant.

► Perspectives 2017 :

- > Arrivée à échéance des Plans d'Occupation des Sols. Toutes les communes du territoire seront concernées excepté Mieussy et Verchaix qui ont déjà un PLU
- > Intégration de la commune de Châtillon sur Cluses au service Instruction du Droit des Sols
- > Adaptation du service compte-tenu de l'augmentation du nombre de dossiers à instruire

O3. L'enfance - jeunesse

Ce domaine d'activité représente une part très significative de l'action de l'intercommunalité. En effet la CCMG entend répondre aux besoins des familles habitant sur le territoire.

L'offre d'accueil petite enfance :

Ce secteur est stratégique pour la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre.

La CCMG soutient en effet trois structures multi-accueil dédiées aux enfants de deux mois et demi à cinq ans :

- les P'tits Bouts à Taninges (36 places),
- les Loupiots à Samoëns (33 places),
- les P'tis Bouts à Mieussy (24 places).

La capacité globale d'accueil s'élève à 93 places.

Elles sont destinées à faciliter la vie quotidienne des familles et à apporter aux enfants une première expérience de vie sociale.

Elles participent à l'éveil de l'enfant.

Elles sont ouvertes aux habitants des huit communes.

En 2016, 323 familles ont fréquenté les crèches du territoire.

La CCMG soutient financièrement ces services à hauteur de 351 686 €.

L'offre d'accueil enfance - jeunesse :

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) est assuré sur le territoire des Montagnes du Giffre par trois structures :

- les P'tits Montagnards à Mieussy (46 places),
- le CLAP Jacquemard à Taninges (74 places),
- la Marmotte à Samoëns (40 places).

Ces structures sont ouvertes hors du temps scolaire et pendant les vacances. Chaque temps d'accueil permet aux enfants d'accéder à des activités et animations en lien avec leur âge, leur rythme et leurs besoins.

A l'instar des crèches, les trois structures sont ouvertes aux enfants des huit communes du territoire.

La CCMG soutient financièrement ces services à hauteur de 221 740 €.

Il est constaté une augmentation de la fréquentation des structures.

En matière de mode de garde, 56 assistants maternels sont également en activité sur le territoire, pour un total de 184 agréments.

Les services de la CCMG et les élus de la commission ont travaillé à l'étude d'une solution pérenne pour l'accueil de loisirs des moins de 6 ans sur le secteur du Haut Giffre : structures modulables sur le site de la Marmotte à Samoëns, accueil à l'école maternelle de Samoëns, accueil dans les locaux de la Marmotte. Aucun de ces possibilités n'a pu être concrétisée.



Perspectives 2017 :

- > Réalisation d'un diagnostic et schéma enfance / jeunesse et définition d'un plan d'actions dans la perspective du renouvellement du contrat enfance / jeunesse avec la CAF pour 2017
- > Étude d'opportunité et création d'un Relais d'Assistants Maternels (RAM). Un RAM est un lieu d'information, de rencontre et d'échange au service des parents, des assistants maternels et des professionnels de la petite enfance
- > Poursuite de l'étude de solutions pour l'accueil des moins de 6 ans sur le secteur du Haut Giffre
- > Réalisation de travaux dans les différentes structures pour mettre à niveau les équipements et assurer un accueil de qualité
- > Signature avec les communes de conventions d'occupation des locaux pour finaliser le transfert de la compétence des communes (Taninges, Mieussy et Samoëns) à la CCMG

O4. La promotion du territoire

En matière de promotion du territoire la collectivité travaille en étroite collaboration avec les 5 offices de Tourisme présents sur le territoire des Montagnes du Giffre : les offices de tourisme de Sixt-Fer-à-Cheval, Samoëns, Morillon, Verchaix et Praz de Lys - Sommand Tourisme.

Les actions communes «Montagnes du Giffre» se concentrent principalement sur la saison estivale, elles visent à renforcer la notoriété du territoire et à mettre en avant les atouts de ce dernier auprès du grand public.

Les actions réalisées en 2016 :

Les salons

Les Montagnes du Giffre ont participé au Salon International de l'Agriculture de Paris avec Savoie Mont-Blanc Tourisme et au Salon du Randonneur de Lyon. Ces salons ont pour but de présenter le territoire auprès du grand public en tant que destination estivale et de montrer la richesse et la diversité des activités de plein air.

Publirédactionnels

Deux publirédactionnels ont été réalisés dans le magazine «Alpes Magazine», un dans le hors série randonnées et un dans la parution de juin-juillet.

Deux documents de promotion

Un document de promotion commun a été diffusé notamment lors des salons. Ce document a été réalisé par le service communication de la collectivité en collaboration avec les offices de tourisme du territoire. Un deuxième document a été réalisé avec des fiches produits pour proposer des hébergements et activités estivales.

Déclinaison d'un visuel randonnée/cyclo

A l'occasion du passage du Tour de France sur le territoire en 2016, la CCMG a sollicité les services d'une agence de communication pour la réalisation d'un visuel randonnées / cyclo. Ce dernier a été réalisé par l'Agence Félix Création.

Perspectives 2017 :

- > Publirédactionnel «Montagnes du Giffre»
- > Actions de promotion communes
- > Refonte du document de promotion «Montagnes du Giffre» afin de le rendre plus attractif et plus complet
- > Réalisation d'une carte de randonnées des Montagnes du Giffre en partenariat avec le service des sentiers

O5. Le soutien aux sportifs

En 2016, la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre a soutenu les jeunes sportifs de Haut niveau du territoire avec une aide financière pour leur saison sportive. Ces sportifs, évoluant du niveau fédéral au niveau international, pratiquent des disciplines différentes telles que le ski alpin, le ski nordique, le biathlon, le VTT de descente, le télémark ou encore le tir à la carabine. L'enveloppe globale pour le soutien aux sportifs de haut niveau s'est élevée pour 2016 à 33 175 €.

Ils ont porté haut les couleurs du territoire lors des nombreuses compétitions auxquelles ils ont participé.

O6. Le soutien à l'enseignement musical

Le territoire des Montagnes du Giffre compte 4 écoles de musique sur son territoire. Depuis sa création, la Communauté de Communes soutient le fonctionnement de ces structures afin de garantir la facilité d'accès à l'enseignement musical pour les enfants du territoire des Montagnes du Giffre. En 2016, la collectivité a soutenu les structures d'enseignement musical à hauteur de 70 300 € pour 187 élèves.

O1. Les espaces naturels

La CCMG porte un Plan Pastoral Territorial (PPT) depuis 2013. Ce dispositif permet aux agriculteurs et alpagistes de bénéficier d'aides régionales en faveur des milieux pastoraux. Ces aides contribuent au maintien et au développement de l'agriculture de montagne dans nos territoires ruraux.

Les faits marquants en 2016 :

L'enveloppe à destination des agriculteurs du territoire du PPT du Haut-Giffre : 8 communes de la CCMG ainsi que Saint Sigismond, Arâches et Magland, a été consommée à hauteur de 60 %. Ce pourcentage diffère selon les actions portées par le PPT (alimentation en eau, logement des alpagistes et gestion des effluents, pédagogie / communication...).

Un comité de pilotage a eu lieu en mars 2016, suite à un appel à projets lancé auprès des AFP (associations foncières pastorales), GP (groupement pastoral), SICA (société d'intérêt collectif agricole) et communes du PPT, éligibles à ces aides.

9 dossiers ont été présentés, chacun a reçu un avis favorable afin d'être déposé au service d'instruction de la DDT.

Visite d'alpage à Sommand :

Le 6 août 2016, les acteurs du territoire se sont rencontrés sur les hauteurs des alpages de Sommand à Mieussy, où ils ont pu se rendre aux Platières, à La Ramaz et au Coin et ainsi voir les améliorations pastorales qui ont été réalisées et apprécier un pot convivial sur l'alpage du Coin.

Perspectives 2017 :

Il reste des aides disponibles sur certaines actions du PPT. La SICA Arve-Giffre ayant validé ses statuts, leurs agriculteurs membres pourront être bénéficiaires de ces aides.

Un prochain COPIL est prévu au début de l'automne 2017 afin d'appuyer et d'engager de nouveaux projets sur le territoire. Enfin, le dispositif se terminant en juillet 2018 (convention Région-CCMG), une réflexion sur les suites à donner sera lancée, en lien avec la CCHC, structure porteuse du PPT Roc d'Enfer, souhaitant revoir les périmètres de son PPT.

Les élus du territoire ont décidé de réitérer la visite d'alpage, suite à celle de Sommand, cette fois ci sur la commune de Sixt, à l'alpage de Grenairon.

O2. Le Schéma de COhérence Territoriale

Le SCOT est un outil créé par l'État pour permettre aux territoires de planifier les grandes orientations d'aménagement et de développement et ce sur le long terme (réflexion pour les 15 à 20 voire 30 ans à venir).

La réflexion amorcée en 2015 a permis aux collectivités orphelines de SCOT : CCVCMB, CCPMB, 2CCAM et CCMG de se positionner sur un périmètre à 4. Une délibération a été votée en ce sens en 2016. La question de gouvernance n'a quant à elle pas été tranchée.

Perspectives 2017 :

Définition, suite au périmètre, de la gouvernance et de la représentativité des collectivités au sein du futur syndicat mixte, qui sera créé pour assurer les missions d'élaboration et suivi du SCOT. Le choix de la gouvernance sera soumis au Conseil Communautaire.

O3. Les sentiers

L'entretien des sentiers des Montagnes du Giffre est réalisé par le SIVHG et par les services de l'ONF

Temps passé par commune :

Châtillon sur Cluses : 104 heures	Samoëns : 1086 heures
La Rivière Enverse : 64 heures	Sixt-Fer-à-Cheval : 1646 heures
Mieussy : 538 heures	Taninges :
Morillon : 114 heures	Verchaix : 324 heures

Travaux réalisés :

- entretien courant des passerelles, des câbles, du balisage et des sentiers (fauchage, coupe d'arbres, remise en état...)
- remplacement des balises directionnelles cassées
- pose de câbles, de balises et de passerelles après l'hiver

Cheminement « Au fil du Giffre »

En 2016, les travaux ont permis la réouverture de 7 000 mètres linéaires avec apports de matériaux roulants et installation de barrière (interdit aux véhicules motorisés).

À la fin de l'année 2016, une négociation foncière a été initiée avec les propriétaires des terrains en bordure de la rivière pour permettre la création de la suite de l'itinéraire entre Taninges et Mieussy.

Quelques chiffres sur la fréquentation entre le 21/06/2017 et le 16/12/2016 :

> 13 842 passages

> moyenne journalière : 116 personnes

> jour de la semaine le plus fréquenté : dimanche

À noter que l'on constate des pics de fréquentation en septembre qui révèle la bonne fréquentation du cheminement par la population locale.

► Perspectives 2017 :

Négociation foncière

Début d'étude préliminaire pour les ouvrages de franchissement (passerelles et sous le Pont des Thézières)

Réalisation du linéaire entre le gymnase et le hameau de Flérier à Taninges

Achèvement de la portion de Morillon entre le Lac Bleu et Perrière

Réfection des Gorges des Tines à Sixt-Fer-à-Cheval pour permettre de rendre plus accessible et moins pentu ce passage délicat

O4. L'événementiel

La collectivité soutient les événements du territoire dans un objectif de promotion du territoire, de création de lien social entre les habitants et de diversification des publics.

Elle apporte un soutien financier aux associations dans l'organisation d'événements d'intérêt communautaire, qu'ils soient à caractère culturel ou sportif. En 2016, la CCMG a soutenu les événements suivants : la 12^{ème} Rando VTT de la Ramaz, la 10^{ème} édition du Sommand Festival, la Fête des Vieilles casquettes, le Samoëns Trail Tour, le Festigrat's 2016 et Festoche in the garden. Une subvention exceptionnelle a été votée pour le Comité du Tour de France.

Deux événements majeurs des Montagnes du Giffre sont également financés par la collectivité : l'Académie d'été de l'Opéra Studio de Genève qui se produit au mois de juillet dans les 8 communes du territoire et la Grande Odyssée Savoie Mont-Blanc qui se déroule au mois de janvier et permet une médiatisation très importante du territoire sur les grands médias nationaux. Un nouveau contrat pluriannuel a été signé avec KCIOP, la société organisatrice de la Grande Odyssée Savoie Mont-Blanc.

L'agenda des événements, financé par la CCMG couvre la programmation des grandes manifestations du territoire du deuxième semestre. Il est distribué dans les boîtes aux lettres des habitants des 8 communes.

